

Autorisation de prélèvement automatique

Bénéficiaire : Fondation Diaconesses de Reuilly - Siège et Direction générale : 14, rue Porte de Buc - 78000 Versailles - NNE 577 418

Mes coordonnées

Nom
Prénom
N°..... Rue
.....
Code Postal Ville
.....
Téléphone

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, le montant correspondant à mon soutien à la Fondation Diaconesses de Reuilly. J'ai bien noté que je peux interrompre à tout moment mes versements.

Je choisis le montant de mon soutien

10 € 30 € 60 € autre€

Je choisis la périodicité de mon soutien

chaque mois chaque trimestre chaque année

Établissement du compte à débiter

Banque
Prénom
N°..... Rue
.....
Code Postal Ville

Désignation du compte à débiter

Coordonnées du compte			
Établissement	Guichet	N° de compte	Clé

Nom du titulaire du compte :

Date :

Signature :

Merci de joindre votre RIB ou RIP

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès de la Fondation Diaconesses de Reuilly dans les conditions prévues par la Commission Informatique et Libertés.



Fondation Diaconesses de Reuilly

14 rue Porte de Buc - 78000 Versailles - Tél : 01 39 07 30 29 - Fax : 01 39 50 46 60 -
www.fondationdiaconesses.org
Fondation reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des dons et des legs déductibles de l'impôt

L'aide de tous nos amis est essentielle

Grâce à vos dons et legs, nous pouvons principalement :

- Financer des prestations non prises en charge par les tutelles mais qui améliorent la qualité de la « prise en soin » dans nos établissements (aumônerie, formation et travail des bénévoles, soutien et accompagnement des familles...);
- Augmenter la part d'autofinancement de nos investissements, ce qui permet un moindre recours à l'emprunt, donc des marges de manœuvre supplémentaires.

Soutenez-nous financièrement

La Fondation Diaconesses de Reuilly est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est habilitée à recevoir des dons, des donations, des legs et à être instituée bénéficiaire d'assurances vie. Elle ne paie aucun droit de succession. L'intégralité des biens et des fonds donnés ou légués contribue à assurer sa pérennité et ses actions.

Vos dons sont partiellement déductibles de l'impôt.

La Fondation ne fait qu'un seul appel au don par an, à l'exception de celui fait à l'occasion de la Fête des amis.

Les dispositions fiscales françaises vous permettent de déduire de votre impôt plus de la moitié de vos dons :

- Soit une réduction de 66% de l'impôt sur le revenu, dans la limite des 20% du revenu imposable.
Par exemple, un don de 300€ ne vous coûte en réalité que 102€
- Soit une réduction de 75% de l'impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), dans la limite de 50 000 euros.
Par exemple un don de 4 000€ vous donne droit à une réduction de 3000€

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements
Téléphone : 01 39 07 30 16 - Email : donateur@fondationdiaconesses.org
Chèque à établir à l'ordre de la Fondation Diaconesses de Reuilly

Pour mémoire : j'ai donné à la fondation

Date :

Numéro de chèque :

Montant :

J'ai reçu mon reçu fiscal : oui non



Je soutiens la Fondation

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Email Téléphone

- Je donne aujourd'hui
 50 € 100 € 200 € 300 € autre€
- Je souhaite donner régulièrement en remplissant le formulaire de prélèvement automatique **au verso**
- Je souhaite avoir un contact personnel en toute confidentialité pour
 un legs une donation une assurance vie du temps de bénévolat

Si vous souhaitez affecter votre don à un établissement en particulier, merci de le préciser ci-après, sinon l'affectation de votre don sera laissée à la décision du conseil d'administration en fonction des priorités de la Fondation

.....